
Séance du 02/06/2025

**Nombre de
membres en
exercice** : 11

Le deux juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Annie TRAULLÉ

Présents : 8

Sont présents : Valérie BEAUVISAGE, Philippe DERVAUX, Christian DUCHEMIN, Danièle HOUDANT, Séverine LECUYER, Sylvie LOUIS, Annie TRAULLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE

Votants :

Représentés : Séverine LECUYER par Philippe DERVAUX, Pascal DUVAUCHELLE représenté par Sylvie LOUIS

Excusés, absents : Jérôme FONTAINE, James HECQUET

Secrétaire de séance : Danièle HOUDANT

-

Procès-verbal

La séance étant ouverte,

Objet : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Danièle HOUDANT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame Annie TRAULLÉ apporte des précisions sur les questions soulevées lors du dernier conseil municipal :

- Accroissement saisonnier d'activité : la recherche d'un agent pour seconder M Jean-Jacques NOURRY n'a pas encore abouti.

Élections 2026

Madame Annie TRAULLÉ confirme à l'assemblée que la pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 dans les communes de moins de 1000 habitants. Il sera impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats sous peine de nullité du bulletin.

Les candidats devront se présenter sur des listes paritaires avec alternance homme/femme obligatoire.

Une fois le conseil municipal élu, le binôme maire/1er adjoint pourra ne pas respecter la parité, au contraire du "groupe adjoints".

Les listes pourront par ailleurs compter un nombre de candidats inférieur de 2 ou supérieur de 2 :

- L'effectif légal du conseil municipal de Coulouvillers est de 11 (strate 100 à 499 habitants), le nombre minimum de candidats sur une liste sera de 9, le nombre maximum de 13.

La tête de liste ne sera pas obligatoirement le candidat ou la candidate pressenti(e) pour être maire.

Madame Traullé précise qu'en l'absence prolongée de Monsieur le Maire, et dans l'attente d'une évolution de la situation, un point plus précis sera fait lors d'une prochaine séance sur la constitution d'une liste pour les élections municipales de mars 2026.

Délibération n° DE 008 2025 Subventions aux associations

La présidente de séance demande à l'assemblée de délibérer sur les montants à verser aux associations en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'accorder un montant de
 1. 1500 € à l'Amicale Sport et Loisirs de Coulouvillers dans le cadre de l'organisation de la fête locale
 2. 150 € à l'association Sport et Détente Cramontois suite à la participation au Championnat de France les 7 et 8 juin 2025
 3. 50 € à l'association ACPG-CATM de Cramont
 4. 100 € à l'association Ecole Becquestoile (RPC Saint-Riquier)
 5. 50 € à l'association Coul'Boots sur demande de l'Association dans le cadre de sa participation au Téléthon
 6. 250 € à l'ADAPEI (Papillons Blancs)
- D'autoriser le mandatement des sommes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Fête locale

Madame TRAULLÉ informe l'assemblée que le programme des animations tel que diffusé sera complété d'un spectacle de l'association Les Mains Goch'.

Délibération n° DE 009 2025 Ligne de trésorerie

La Présidente de séance informe l'assemblée qu'il est opportun d'ouvrir une ligne de trésorerie et présente à l'assemblée la proposition du Crédit Agricole comme suit :

Durée : 12 mois

Plafond : 30 000 €

Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2

Base de calcul des intérêts : Nombre exact de jours / 360

Marge sur index : 0.89 %

Taux plancher : si l'index de référence est inférieur à (0), il sera alors réputé égal à (0)

Périodicité des intérêts : trimestrielle

Commission de non-utilisation : néant

Frais d'étude : 150 €

Tirages : minimum 5 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie selon les conditions exposées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Concessions au cimetière

Suite à des demandes de concessions de personnes domiciliées hors de la commune, Madame TRAULLÉ propose à l'assemblée de réfléchir à la gestion du cimetière communal, afin d'optimiser le foncier disponible.

Le sujet sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

Conseil municipal du 02 juin 2025

Questions diverses

- Chemins : Madame TRAULLÉ informe qu'un chemin du lieu-dit Les Terrettes nécessite d'être remblayé et demande aux conseillers de recenser les éventuels autres chemins à réaménager avant la moisson afin de commander la quantité nécessaire de cailloux.
- Salle des fêtes : Monsieur VANDENBUSSCHE informe que le support du lave-vaisselle n'est pas adapté et présente un danger pour les occupants. L'installation sera revue en urgence. La cuisine est par ailleurs vétuste, avec un manque de prises, des appareils de cuisson déconnectés car hors d'usage. Des travaux sont à prévoir et les tarifs seront revus en conséquence.
- Colis de Noël : Madame HOUDANT propose de demander une offre aux Serres du Plouy pour le prochain colis.
- Expulsion immobilière locative : la Sous-Préfecture d'Abbeville a sollicité Madame TRAULLÉ afin d'obtenir des renseignements au sujet d'un locataire d'une habitation privée suite à une demande d'un huissier. Ce locataire ne s'acquitte plus de ses loyers depuis 5 ans. Une mesure d'expulsion pourrait être demandée, auquel cas la commune sera sollicitée sur les possibilités éventuelles d'hébergement.
- Maisons fleuries : un jury sera constitué pour un passage en juillet.
- Tondeuse : de nombreuses pannes sont enregistrées ces 3 dernières années.
- Entretien espaces verts : il s'avère que les produits actuellement utilisés et conformes à la réglementation en vigueur sont inefficaces. Il sera rappelé aux habitants que l'entretien des trottoirs au droit de leur propriété leur revient, ce qui permet que le village reste propre, l'agent technique de la commune ne pouvant plus assurer tout le nettoyage malgré ses efforts.

La séance est levée à 20h20.

Annie TRAULLÉ

Président de séance

Danièle HOUDANT

Secrétaire de séance